

**N°48 Spécial**  
**du 22 décembre 2011**



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PRÉFECTURE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES RESSOURCES  
Service départemental des systèmes  
d'information et de communication

Ghislaine STIMBRE  
03.80.44.65.28  
ghislaine.stimbre@cote-dor.gouv.fr

La version intégrale de ce recueil peut être consultée sur simple demande  
à partir du 22 décembre 2011  
aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures, à l'atelier P.A.O. de la Préfecture  
et sur le site internet de la préfecture : <http://www.bourgogne.gouv.fr>  
Rubrique Préfecture de la Côte d'Or - Sous-rubrique « La Préfecture »

---

## S O M M A I R E

### SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

[Arrêté préfectoral n° 11-147 BAG du 19 décembre 2011 portant délégation de signature du secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or en matière de gestion des personnels administratifs relevant du MIOMCTI pour les départements et de la région Bourgogne.](#) 2

### DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

#### UNITE TERRITORIALE DE COTE D'OR

[Décision du 1er décembre 2011 valant délégation de signature](#).....2  
[Décision du 1er décembre 2011 portant affectation des inspecteurs du travail](#).....2

### DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

[Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière](#).....3



## SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

**Arrêté préfectoral n° 11-147 BAG du 19 décembre 2011 portant  
délégation de signature du secrétaire général de la préfecture de la  
Côte d'Or en matière de gestion des personnels administratifs  
relevant du MIOMCTI pour les départements et de la région  
Bourgogne**

Le Préfet de la Région Bourgogne,  
Préfet de la Côte d'Or  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 38 - 2° ;  
VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, et notamment ses article 1 et 3 ;  
VU le décret du 6 juillet 2007 nommant Mme Martine JUSTON, administratrice territoriale, en qualité de Sous-préfète hors classe, Secrétaire générale de la préfecture de Côte d'Or ;  
VU le décret du 16 novembre 2011 nommant M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or (hors classe) ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 11-21 BAG du 25 janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme la Secrétaire générale de la préfecture de Côte-d'Or, département chef-lieu de la région Bourgogne, pour la gestion des personnels administratifs du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, des départements et de la région Bourgogne, en application de l'article 38 - 2° du décret du 29 avril 2004 modifié précité ;  
SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :Délégation de signature est donnée à Mme Martine JUSTON, Secrétaire générale de la préfecture de Côte d'Or, pour la gestion des personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, et notamment pour le recrutement et la gestion des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires, relevant des départements et de la région Bourgogne.

Article 2- l'arrêté préfectoral n° 11-21 BAG du 25 janvier 2011 est abrogé.

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture de Côte d'Or est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié aux préfets des départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne et des préfectures de Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

signé Pascal MAILHOS

## DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

### UNITE TERRITORIALE DE COTE D'OR

#### Décision du 1er décembre 2011 valant délégation de signature

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi

Vu le code du Travail et notamment les articles L 1233-21 à L 1233-60, D 1233-4 à D 1233-16 relatifs aux licenciements pour motif économique de 10 salariés ou plus dans une période de 30 jours,

Vu la décision N° 2011-1c du 27/09/2011 de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Bourgogne donnant délégation à Madame Patricia BARTHÉLEMY, Directrice de l'Unité Territoriale de la Côte d'Or, pour signer en son nom tous les actes et décisions relevant de sa compétence prévus par les dispositions du Code du Travail, du code rural et autres textes non codifiés.

#### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> Délégation de signature est donnée à Madame Christel BOULANGER, Madame Marie-Laure FERRIER, Monsieur Michaël GEOFFROY, Madame Sophie GODON, Monsieur Emmanuel ROGUET, Madame Marie THIRION, Madame Marie-Pauline VAUDIN Inspecteurs du travail, à effet de prendre au nom de la Directrice de l'Unité Territoriale de Côte d'Or les décisions et actes visés aux articles L 1233-52, L 1233-54, L 1233-55, L 1233-56, L 1233-57 du code du Travail.

Article 2 : La présente disposition annule et remplace la décision du 27 janvier 2011. Elle entre en vigueur à compter du 1er décembre 2011.

La Directrice de l'Unité Territoriale de Côte d'Or,  
signé Patricia BARTHÉLEMY

#### Décision du 1er décembre 2011 portant affectation des inspecteurs du travail

La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, De la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne

Vu le code du travail, et notamment l'article R. 8122-2  
Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008, relatifs à la fusion des services d'inspection du travail  
Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2009 portant création et répartition de sections d'inspection du travail  
Vu le décret du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DIRECCTE  
Vu l'avis du CTPR en date du 27 novembre 2009  
Vu la décision de Monsieur le Directeur Régional en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009 publiée au  
R.A.A. N° 148 du 3 décembre 2009 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Bourgogne

#### D E C I D E

Sont affectés dans les sections du département de Côte d'Or, selon la délimitation géographique prévue par la décision du 1<sup>er</sup> décembre 2009, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs du Travail

#### SECTION 1

Inspecteur du travail : Madame Marie THIRION

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie THIRION, l'intérim de la section est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 2, de la section 3, de la section 4, de la section 5, de la section 6 ou de la section A1.

**SECTION 2**

Inspecteur du travail : Madame Christel BOULANGER

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christel BOULANGER, l'intérim de la section est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 1, de la section 3, de la section 4, de la section 5, de la section 6 ou de la section A1.

**SECTION 3**

Inspecteur du travail : Madame Marie-Pauline VAUDIN

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pauline VAUDIN, l'intérim de la section est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 1, de la section 2, de la section 4, de la section 5, de la section 6 ou de la section A1.

**SECTION 4**

Inspecteur du travail : Madame Marie-Laure FERRIER

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Laure FERRIER, l'intérim de la section est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 1, de la section 2, de la section 3, de la section 5, de la section 6 ou de la section A1.

**SECTION 5**

Inspecteur du travail : Monsieur Michaël GEOFFROY

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michaël GEOFFROY, l'intérim de la section est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 1, de la section 2, de la section 3, de la section 4, de la section 6 ou de la section A1.

**SECTION 6**

Inspecteur du travail : Monsieur Emmanuel ROGUET

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel ROGUET, l'intérim de la section est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 1, de la section 2, de la section 3, de la section 4, de la section 5 ou de la section A1.

**SECTION A1**

Inspecteur du travail : Madame Sophie GODON

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie GODON, l'intérim de la section est assuré par l'Inspecteur du travail de la section 1, de la section 2, de la section 3, de la section 4, de la section 5 ou de la section 6.

La Directrice de l'Unité Territoriale est chargée de l'application de cette décision qui entrera en vigueur à compter du 1er décembre 2011.

La Directrice de l'Unité Territoriale de Côte d'Or,  
signé Patricia BARTHÉLEMY

**DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE DES  
ROUTES CENTRE-EST**

**Arrêté portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière**

Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant le régime de la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et du préfet de police de Paris ;

VU l'arrêté du 23 juin 2006 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer portant nomination de M. Denis HIRSCH en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est ;

VU l'arrêté préfectoral de la Préfète de la Côte d'Or n° 505/SG du 5 Décembre 2011 donnant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est en matière de gestion du domaine public routier et de circulation routière, et lui permettant de donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation aux agents placés sous son autorité ;

**ARRETE**

Article 1 : Subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions les décisions suivantes :

**A/ GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE**

A1 - Délivrance des permissions de voirie, accords d'occupation, des autorisations et conventions d'occupation temporaire	Code du Domaine de l'État : art. R53 Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants Circ. N° 80 du 24/12/66
A2 - Autorisation d'emprunt du sous-sol par des canalisations diverses, branchements et conduites de distribution, d'eau et d'assainissement, de gaz et d'électricité, de lignes de télécommunication, de réseaux à haut-débit et autres	Code de la voirie routière : art. L113-1 et suivants
A3 - Autorisation et renouvellement d'implantation de distributeurs de carburant sur le domaine public	Circ. N° 69-113 du 06/11/69

A4 - Convention de concession des aires de service	Circ. N° 50 du 09/10/68
A5 - Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée des routes nationales non concédées par des voies ferrées industrielles	
A6 - Délivrance des alignements individuels et des permis de stationnement, sauf en cas de désaccord avec le maire de la commune concernée lorsque la demande intéresse une agglomération ou un autre service public	Circ. N° 69-113 du 06/11/69 Code de la voirie routière : art. L112-1 et suivants ; art. L113-1 et suivants Code du domaine de l'État : art. R53
A7 - Agrément des conditions d'accès au réseau routier national	Code de la voirie routière : art. L123-8

#### B/ EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL NON CONCEDE

B1 - Arrêtés réglementant la circulation sur routes nationales et autoroutes non concédées hors agglomération, à l'occasion de travaux non couverts par les arrêtés permanents	Code de la route : art.R 411-8 et R 411-18 Code général des collectivités territoriales Arrêté du 24/11/67
B2 - Réglementation de la circulation sur les ponts	Code de la route : art. R 422-4
B3 - Établissement des barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture	Code de la route : art. R 411-20
B4- Autorisation de circulation pour les véhicules de la direction interdépartementale des Routes Centre Est équipés de pneumatiques à crampon ou extension des périodes d'autorisation	Code de la route : art. 314-3
B5 - Autorisations à titre permanent ou temporaire de circulation à pied, à bicyclette ou cyclomoteur du personnel d'administration, de services ou d'entreprises dont la présence est nécessaire sur le réseau autoroutier et sur les routes express, non concédés	Code de la route : art. R 432-7

#### C/ AFFAIRES GENERALES

C1 - Remise à l'administration des domaines de terrains devenus inutiles au service	Code du domaine de l'État : art. L53
C2 - Approbation d'opérations domaniales	Arrêté du 04/08/1948, modifié par arrêté du 23/12/1970.
C3 – Représentation devant les tribunaux administratifs	Code de justice administrative : art R431-10
C4 – Protocoles d'accord portant règlement amiable d'un litige	Circulaire Premier Ministre du 06/04/2011

Article 2 : La même subdélégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms

suivent et par leurs intérimaires désignés :

Chefs de services et chefs de SREX :

- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire générale
- M. Paul TAILHADES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'état, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, ingénieur des ponts des eaux et forêts, chef du service exploitation et sécurité
- M. Thierry MARQUET, ingénieur en chef des travaux publics de l'état, chef du service régional d'exploitation de Moulins

Chefs d'unités et de districts :

- Mme Karine AUBERT, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Mâcon
- Mme Agnès BAILLEUL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la cellule gestion du domaine public
- Mme Sandra CHAVOZ, attachée d'administration, chef du pôle juridique

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités et de districts désignés ci-dessus, la même subdélégation sera exercée, conformément au tableau de répartition annexé, par les fonctionnaires dont les noms suivent :

- M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

Article 4 : Toute subdélégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

Article 5 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

A Lyon, le 21 Décembre 2011

Pour le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est  
Signé Denis HIRSCH



**R.A.A. 2011 déjà parus**

N° 1 Spécial	du 3 janvier 2011	N° 25	du 27 juillet 2011
N° 2 Spécial	du 10 janvier 2011	N° 26 Spécial	du 5 août 2011
N° 3 Spécial	du 12 janvier 2011	N° 27 Spécial	du 18 août 2011
N° 4 Spécial	du 24 janvier 2011	N° 28	du 31 août 2011
N° 5	du 31 janvier 2011	N° 29 Spécial	du 5 septembre 2011
N° 6 Spécial	du 1er février 2011	N° 30 Spécial	du 12 septembre 2011
N° 7 Spécial	du 16 février 2011	N° 31 Spécial	du 22 septembre 2011
N° 8	du 28 février 2011	N° 32	du 3 octobre 2011
N° 9 Spécial	du 8 mars 2011	N° 33 Spécial	du 6 octobre 2011
N° 10 Spécial	du 16 mars 2011	N° 34 Spécial	du 12 octobre 2011
N° 11	du 31 mars 2011	N° 35 Spécial	du 18 octobre 2011
N° 12 Spécial	du 7 avril 2011	N° 36 Spécial	du 26 octobre 2011
N° 13 Spécial	du 18 avril 2011	N° 37	du 7 novembre 2011
N° 14	du 29 avril 2011	N° 38 Spécial	du 10 novembre 2011
N° 15 Spécial	du 5 mai 2011	N° 39 Spécial	du 22 novembre 2011
N° 16 Spécial	du 16 mai 2011	N° 40 Spécial	du 28 novembre 2011
N° 17	du 24 mai 2011	N° 41	du 30 novembre 2011
N° 18 Spécial	du 26 mai 2011	N° 42 Spécial	du 5 décembre 2011
N° 19 Spécial	du 30 mai 2011	N° 43 Spécial	du 8 décembre 2011
N° 20 Spécial	du 9 juin 2011	N° 44 Spécial	du 12 décembre 2011
N° 21 Spécial	du 15 juin 2011	N° 45 Spécial	du 13 décembre 2011
N° 22	du 30 juin 2011	N° 46 Spécial	du 14 décembre 2011
N° 23 Spécial	du 11 juillet 2011	N° 47 Spécial	du 19 décembre 2011
N° 24 Spécial	du 18 juillet 2011		

---

L'intégralité des documents de ce recueil est disponible auprès des services visés en en-tête

---

**Le Directeur de la Publication :**  
Monsieur le Préfet de la région Bourgogne  
Préfet du département de la Côte d'Or  
Dépôt légal 4ème trimestre 2011 - Atelier PAO/REPROGRAPHIE